

COMPTE RENDU

Présents : Robert CHARBONNIER – Agnès ROBERT – Philippe CORMIER – Lucie PULLIAT – Claudine GODELLE – Frédérique BON – Jean-Claude BONNARD – Cécile BRUNET – Nadine CARLET –

Excusés : Alain CORDIER, Cédric LAURENT

Le Conseil municipal a abordé les affaires suivantes :

○ Fixation du taux de la Taxe d'Aménagement

Le taux actuel était de 5 % et il devait faire l'objet d'une nouvelle délibération. Le Conseil décide de reconduire cette taxe dans les mêmes conditions par tacite reconduction annuelle.

○ Rapport définitif de la CLECT sur les attributions de compensation

La Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) a proposé une répartition des attributions de compensations calculées après le transfert de la fiscalité économique à la Communauté de Communes Val Guiers. Le Conseil donne son accord à la proposition de la CLECT.

○ Protection sociale des agents communaux

A la demande de la plupart des collectivités savoyardes dont Grésin, le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Savoie a fait un appel d'offres national auprès des organismes en capacité de proposer un système de prévoyance pour les agents de la Fonction Publique Territoriale. ADREA et MUTTEX ont été retenus. Par souci de cohérence locale, le Conseil retient le dispositif adopté par le Syndicat Scolaire du Mont Tournier et fixe sa participation à 10 € bruts par mois pour un salarié à temps complet.

○ Numérotation des habitations sur les voies communales

Le Conseil a établi une proposition de noms pour les voiries communales. Sa mise sur plan par l'entreprise Pic Bois est en cours. Par ailleurs, les conseillers s'organisent pour réaliser le métré des distances permettant d'attribuer un numéro à chaque maison. Une réunion publique est prévue pour présenter la carte avec les noms des voies.

○ Site internet

Plusieurs rencontres ont eu lieu avec Monsieur BARBIN, prestataire pressenti pour aider à définir la configuration du site. Un devis va être établi avant la présentation du projet au Conseil pour décider de lancer éventuellement la création du site.

○ Le Conseil Municipal a par ailleurs :

- Accordé une prime de fin d'année pour les agents communaux ;
- Refusé la demande de subvention du Sou des écoles du Mont Tournier mais accepté qu'il utilise la salle communale située sous la mairie pour des réunions ;
- Accepté le devis pour le raccordement électrique du défibrillateur ainsi que la réparation de luminaires extérieurs pour un montant de 540 € HT ;
- Entendu les problèmes de nuisances liés au passage de camions, en lien avec des travaux ponctuels dans une propriété privée, sur le chemin reliant La Maréchale à la RD 42.